

6330/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 mars 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 mars 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec la République du Niger en vue d'un accord sur le statut de la mission de partenariat militaire de l'Union européenne au Niger (EUMPM Niger)

E17619

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes